

AFFAIRES INDIENNES

M. McQUILLAN: Monsieur le président, à \$10 l'exemplaire, cela est très coûteux pour nous tous, mais croyez-vous qu'il nous serait possible d'en obtenir quelques-uns pour l'étude que nous faisons ici?

M. HOWARD: Il y en a de disponible à la bibliothèque.

M. PICKERSGILL: Vous pouvez l'obtenir gratuitement à la bibliothèque.

M. McQUILLAN: Il n'y a qu'un seul exemplaire à la bibliothèque.

M. PICKERSGILL: Non, il y en a plusieurs.

Le sénateur MACDONALD: S'il nous était possible d'obtenir un exemplaire, nous pourrions peut-être le faire polycopier et en faire la distribution.

Le lieutenant-colonel Laval FORTIER (*Sous-ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration*): Le rapport a été imprimé à l'Université de Toronto. Son impression ne relève pas du tout du ministère.

Le sénateur MACDONALD: Vous dites qu'il a été imprimé par l'Université de Toronto?

M. FORTIER: C'est exact.

M. PICKERSGILL: L'étude a été faite par le ministère. Nous avons ensuite donné à l'Université de Toronto la permission de faire imprimer le rapport.

M. FORTIER: Il y en a des exemplaires dans la bibliothèque ici.

M. McQUILLAN: A mon avis, on devrait en mettre des exemplaires à la disposition de ceux qui s'intéressent au bien-être des Indiens ainsi qu'à celle des Indiens qui veulent le consulter. Il me semble que ce serait un service à rendre. J'ignore de quelle façon on pourrait le faire, mais je crois que de semblables exemplaires devraient être remis aux intéressés.

Le sénateur MACDONALD: Je crois que vous avez raison.

Le PRÉSIDENT CONJOINT (*M. Dorion*): Voulez-vous remettre cette question au sous-comité directeur? Y voyez-vous des objections?

Le sénateur MACDONALD: Monsieur le président, avant de lever la séance, je voudrais ajouter un mot. Je sais que dans tout le Canada,—il en est ainsi dans ma province,—vos amis, je veux dire les Indiens, font un magnifique travail sur les charpentes métalliques. Ils grimpent jusqu'en haut, sautillant d'une poutre à l'autre, et faisant toutes sortes de prouesses.

Y a-t-il quelque chose que nous pourrions faire pour les qualifier comme ingénieurs en construction? Ils s'acquittent merveilleusement de leur tâche dans ce genre de travail. J'ignore si vous êtes ou non au courant de la chose, mais c'est un fait et il faut le reconnaître.

M. GUNDLOCK: Pour revenir à la question d'éducation, pouvez-vous me dire s'il est obligatoire, en Colombie-Britannique, que les enfants fréquentent l'école jusqu'à un certain niveau? S'il n'en est pas ainsi, recommandez-vous que l'éducation des enfants indiens soit obligatoire?

Le révérend KELLY: Je m'excuse; je n'ai pas tout à fait compris la question.

M. GUNDLOCK: Il y a quelques instants, quand nous parlions de l'éducation des enfants indiens, j'ai cru comprendre que vous militiez plus ou moins en faveur d'une éducation obligatoire. Est-ce obligatoire à l'heure actuelle?

Le révérend KELLY: Quelle question avez-vous posée, s'il vous plaît?

M. HOWARD: Elle est obligatoire en vertu de la Loi sur les Indiens.

Le révérend KELLY: En principe, elle est obligatoire.

Le PRÉSIDENT CONJOINT (*M. Dorion*): Oui, en vertu de la loi.

Le révérend KELLY: Mais, l'obligation n'est pas très stricte.

Le sénateur MACDONALD: L'obligation est-elle plus forte chez vous que chez nous?